



Appel à projets 2026 pour la jeunesse

Guide 2026

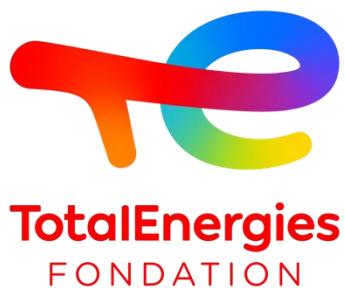


TABLE DES MATIÈRES

I.	Introduction	3
II.	Cadrage général	4
	Critères d'éligibilité.....	4
	Calendrier 2026	5
	Modalités pratiques	5
III.	Les 7 thématiques de l'appel à projets 2026	7
	La prévention du décrochage scolaire à l'entrée en 6 ^e par le renforcement des savoirs fondamentaux et des capacités de raisonnement dès le début du cycle 3	8
	Favoriser la réussite scolaire par le numérique : dispositifs innovants pour accompagner les enseignants et/ou les élèves	9
	La formation – qualifiante, certifiante ou diplômante – aux métiers marins ou côtiers ayant la protection du littoral comme fil rouge	10
	L'insertion professionnelle	11
	L'insertion professionnelle à impact positif sur la préservation du littoral et sa biodiversité, par l'accompagnement et l'activité professionnelle type Chantier d'Insertion	12
	La sensibilisation des jeunes aux dangers de la mobilité sur les voies de circulation ou en raison du moyen de transport utilisé et leur éducation à des comportements responsables assurant leur sécurité	13
	Les projets culturels, artistiques et patrimoniaux, à visée pédagogique et impact social, avec les jeunes ruraux	14

I. Introduction

La compagnie TotalEnergies a la conviction qu'**une entreprise doit être un acteur engagé dans les territoires où elle est présente**, au-delà de sa contribution économique, sociale et sociétale. Depuis plus de 30 ans, TotalEnergies soutient des projets d'intérêt général en faveur de la jeunesse, en particulier la plus vulnérable, contribuant ainsi à l'engagement citoyen de notre entreprise.

C'est pourquoi la Fondation d'entreprise TotalEnergies soutient des initiatives qui donnent aux jeunes les plus vulnérables les moyens de prendre leur destin en main. Elle favorise l'**égalité des chances** et contribue à leur autonomie grâce à des dispositifs d'**éducation, d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle**.

La Fondation d'entreprise TotalEnergies lance la **6^e édition de son appel à projets**. L'objectif est de **soutenir financièrement** sur une **durée de 3 ans ferme** des projets en faveur de la **jeunesse la plus vulnérable**, qui ont démontré leur **impact**, si possible **innovants**, qui recherchent une **croissance** et pour lesquels la contribution de la Fondation d'entreprise TotalEnergies va faire la **différence**.

La Fondation d'entreprise TotalEnergies consacrera **jusqu'à 4,2 M€ sur 3 ans** pour soutenir l'ensemble des projets sélectionnés.

En 2026, sept thématiques sont retenues :

- La prévention du décrochage scolaire à l'entrée en 6^e par le renforcement des savoirs fondamentaux et des capacités de raisonnement dès le début du cycle 3
- Favoriser la réussite scolaire par le numérique : dispositifs innovants pour accompagner les enseignants et/ou les élèves
- La formation – qualifiante, certifiante ou diplômante – aux métiers marins ou côtiers ayant la protection du littoral comme fil rouge
- L'insertion professionnelle
- L'insertion professionnelle à impact positif sur la préservation du littoral et sa biodiversité, par l'accompagnement et l'activité professionnelle type Chantier d'Insertion
- La sensibilisation des jeunes aux dangers de la mobilité sur les voies de circulation ou en raison du moyen de transport utilisé et leur éducation à des comportements responsables assurant leur sécurité
- Les projets culturels, artistiques et patrimoniaux, à visée pédagogique et impact social, avec les jeunes ruraux

En devenant partenaires de la Fondation d'entreprise TotalEnergies, les **lauréats bénéficieront** :

- d'un **soutien financier** pour déployer leur projet, sur une période de 3 ans ;
- d'un **éventuel accompagnement** pour développer leur capacité d'action et leur impact ; et
- selon les besoins des porteurs de projets, de **l'expertise et de la mobilisation des collaborateurs** de TotalEnergies engagés dans des actions bénévoles grâce au programme Action! (à découvrir sur <https://fondation.totalenergies.com/fr/salaries-engages>).

Rendez-vous du 5 février au 5 mars 2026 sur notre plateforme pour y déposer votre dossier de candidature : <https://fondation.totalenergies.com/fr/appel-a-projets-2026>

II. Cadrage général

Critères d'éligibilité

Critères d'éligibilité concernant la STRUCTURE

⇒ **Pour l'ensemble des thématiques, la structure qui porte le projet :**

- doit être éligible au mécénat, au sens de l'article 238 bis du code général des Impôts ;
- doit avoir au moins 2 ans d'ancienneté au 05 mars 2026, date de clôture de l'appel à projets ;
- doit avoir un budget annuel supérieur ou égal à 400 000 € (dernier exercice clos et hors contributions volontaires) ;
- doit avoir au moins 2 salariés en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) équivalent temps plein ;
- ne doit pas être déjà soutenue par la Fondation d'entreprise TotalEnergies, ou l'un de ses partenaires, notamment la Fondation la France s'engage ;
- ne doit pas être une structure redistributrice, c'est-à-dire une structure ne mettant pas en œuvre directement les projets, mais collectant des fonds (via dotations, dons, mécénat, etc.) et les redistribuant à des porteurs de projets externes, généralement des associations ou organismes d'intérêt général ;
- ne doit pas faire l'objet d'une évolution organisationnelle en cours (fusion, absorption, regroupement avec une autre entité, etc.).

⇒ **Attention, pour les 3 thématiques suivantes :**

- « la prévention du décrochage scolaire à l'entrée en 6^e par le renforcement des savoirs fondamentaux et des capacités de raisonnement dès le début du cycle 3 » ;
- « favoriser la réussite scolaire par le numérique : dispositifs innovants pour accompagner les enseignants et/ou les élèves» ;
- « l'insertion professionnelle » ;

la structure qui porte le projet ne doit pas être un établissement public.

Critères d'éligibilité concernant le PROJET

⇒ **Pour l'ensemble des thématiques, le projet :**

- doit être un projet d'intérêt général favorisant l'égalité des chances en matière d'éducation, d'orientation, de formation et/ou d'insertion professionnelle ;
- doit répondre à l'une des 7 thématiques indiquées dans ce guide ;
- doit être déjà déployé et avoir démontré son impact sans être achevé lors de l'examen du dossier ;
- doit, au terme du soutien, être déployé en France hexagonale et/ou dans les Départements et Régions d'Outre-Mer et Collectivités d'Outre-Mer (DROM/COM) sans être limité à la seule ville de Paris ;
- doit être destiné à des jeunes de 12 à 25 ans en situation de vulnérabilité sociale, scolaire, territoriale et/ou économique ; pour les projets destinés majoritairement à des jeunes réfugiés et/ou en situation de handicap, l'âge des bénéficiaires peut être étendu jusqu'à 30 ans ;
- ne doit pas consister à financer le fonctionnement général de la structure ;
- ne doit pas être un projet à caractère événementiel (salon, festival, spectacle, ...) ;
- ne doit pas être un projet à caractère religieux, confessionnel ou politique ;
- ne doit pas être un projet d'aide à la création d'entreprise ;
- ne doit être du parrainage/sponsoring ;
- ne doit pas être un projet individuel (thèse, voyage, traitement médical, ...).

⇒ **Attention, pour la thématique « Prévention du décrochage scolaire à l'entrée en 6^e par le renforcement des savoirs fondamentaux et des capacités de raisonnement dès le début du cycle 3 », le projet ciblera majoritairement des enfants âgés de 8 à 12 ans.**

- ⇒ **Attention, pour la thématique « La sensibilisation des jeunes aux dangers de la mobilité, sur les voies de circulation ou en raison du moyen de transport utilisé, et leur éducation à des comportements responsables assurant leur sécurité », le projet pourra cibler les enfants dès l'âge de 10 ans.**

Calendrier 2026

- **5 février - 5 mars** : dépôt des candidatures
- **Mars à mai** : analyse des dossiers menant à la présélection des finalistes (seuls les dossiers complets - Volet 1 + Volet 2 - seront analysés).
- **Juin** : invitation des finalistes à défendre leur candidature devant un jury composé de personnalités internes et externes à la Fondation d'entreprise TotalEnergies qui élit les lauréats
- **Fin juin** : les lauréats sont informés
- **Juillet à septembre** : procédure de conventionnement (des informations complémentaires seront demandées aux structures sélectionnées, notamment pour mener à bien la procédure de conformité anti-corruption, le certificat de conformité anti-corruption étant un prérequis à l'établissement d'une convention)
- **A partir de septembre** : signature des conventions et communication officielle en externe du choix des lauréats

Modalités pratiques

Au-delà de la pertinence du projet vis-à-vis des thématiques et des modalités proposées, l'innovation et l'impact du projet seront évalués. La solidité financière de la structure, la clarté du dossier, la cohérence du budget du projet et les attentes vis-à-vis du partenariat envisagé seront également pris en compte.

Les partenariats seront concrétisés par la signature d'une convention de mécénat qui comprend notamment :

- les obligations du partenaire, incluant l'affectation du financement au projet de manière directe, intégrale et exclusive et la transmission d'informations (dont un rapport annuel qui détaille l'utilisation des financements et le bilan des actions menées au regard des objectifs du projet) ;
- les principes de collaboration, incluant l'organisation d'un comité de pilotage annuel et le suivi d'indicateurs d'impact ;
- les modalités en matière de communication sur le partenariat ;
- une disposition relative à la lutte contre la corruption.

Quel montant demander ?

La dotation attribuée ne pourra dépasser 30 % du budget total de la structure.

L'enveloppe budgétaire moyenne prévisionnelle par projet est comprise entre 30 K€ et 150 K€/an. Même si un partenariat peut démarrer à la signature de la convention dès septembre 2026, **la dotation sera versée en trois échéances**, sur les années **2027, 2028 et 2029**.

Comment postuler ?

Un dossier de candidature est à compléter en ligne sur <https://fondation.totalenergies.com/fr/appel-a-projets-2026> en deux temps :

- **Volet 1** : éligibilité de la structure et du projet : réponse sous 24 heures par email. En cas d'éligibilité, un lien vous sera transmis pour accéder au volet 2 ;
- **Volet 2** : présentation détaillée et justifiée du projet.

Conseils pour rédiger au mieux vos dossiers de candidature

Il est important que votre dossier réponde aux prérequis détaillés dans le guide de l'Appel à projets 2026, qu'il soit complet, cohérent, clair et précis. Le jury ne connaît pas l'étendue de votre projet.

III. Les 7 thématiques de l'appel à projets 2026

Les projets proposés cibleront les jeunes de 12 à 25 ans en situation de vulnérabilité sociale, scolaire, territoriale et/ou économique, **tels que** les jeunes qui relèvent des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), des réseaux d'éducation prioritaire (REP/REP+), de la grande ruralité, les réfugiés et mineurs non accompagnés (MNA), les jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), les jeunes suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), les jeunes en situation de handicap, les jeunes LGBTQIA+, les jeunes victimes de violences, etc.

Pour les projets destinés majoritairement à des jeunes **réfugiés** et/ou en situation de **handicap**, l'âge des bénéficiaires peut être étendu **jusque 30 ans**.

La Fondation d'entreprise TotalEnergies sélectionnera uniquement les projets portant sur les **thématiques suivantes** :

La prévention du décrochage scolaire à l'entrée en 6^e par le renforcement des savoirs fondamentaux et des capacités de raisonnement dès le début du cycle 3

La prévention des difficultés scolaires requiert une action déterminée dès les premières années de scolarité, afin de garantir à chaque élève la maîtrise des **savoirs fondamentaux - lire, écrire, compter et respecter autrui** - ainsi que le **développement de compétences de raisonnement** avant l'entrée en classe de 6^e. En effet, intervenir plus tard revient souvent à recourir à des dispositifs de remédiation auprès de jeunes déjà en situation de décrochage, dont l'efficacité s'avère plus limitée. Or, en France, près d'un élève sur deux ne maîtrise pas ces acquis à son entrée en 6^e, et cette proportion atteint deux élèves sur quatre en REP+.

Ce constat souligne **l'urgence d'agir tôt pour éviter que les inégalités ne se creusent dès les premières étapes du parcours scolaire**.

Face à cet enjeu, la Fondation d'entreprise TotalEnergies, dont l'action se concentre habituellement sur les 12-25 ans, **a choisi d'expérimenter une extension vers les 8-12 ans**. Elle soutiendra des projets visant à **consolider les savoirs fondamentaux et les capacités de raisonnement des élèves de CM1 et CM2 pour sécuriser leur entrée et réussite en 6^e**.

Elle privilégiera les dispositifs proposant aux jeunes un **accompagnement principalement en présentiel**, sur une **durée longue**, et assorti d'un **suivi rigoureux de l'impact**.

Favoriser la réussite scolaire par le numérique : dispositifs innovants pour accompagner les enseignants et/ou les élèves

Parce que le **numérique** transforme profondément les pratiques éducatives et les modes d'apprentissage, il constitue aujourd'hui un **levier essentiel pour favoriser la réussite scolaire**.

Enseignants et élèves sont en première ligne face à ces transformations, mais les écarts d'accès, de compétences et d'accompagnement restent importants, surtout dans les territoires les plus fragiles.

Convaincue que **des solutions adaptées peuvent amplifier l'impact du numérique sur la réussite des jeunes**, la Fondation d'entreprise TotalEnergies souhaite soutenir des **projets innovants destinés aux enseignants et/ou aux élèves** des voies professionnelle, technologique et/ou générale, en particulier dans les établissements situés en REP, REP+ ou QPV.

La Fondation privilégiera les **initiatives qui encouragent la collaboration, la co-construction et l'expérimentation pédagogique**, avec des modalités d'intervention incluant des **temps en présentiel et adaptées aux contextes locaux**.

Ne seront pas éligibles les projets ayant pour objet **l'achat de matériel**.

La formation – qualifiante, certifiante ou diplômante – aux métiers marins ou côtiers ayant la protection du littoral comme fil rouge

Le littoral constitue une source d'opportunités professionnelles dans les métiers en lien avec la mer, pour des jeunes en situation de vulnérabilité sociale et/ou scolaire. Cela dans un contexte où il est important de promouvoir des métiers et activités durables qui contribuent à la préservation des écosystèmes côtiers.

En outre, s'agissant de **formation, la reconnaissance par un titre officiel revêt toute son importance** puisqu'elle permet aux bénéficiaires de voir leurs compétences valorisées auprès des recruteurs, tout en constituant une source de motivation pour ceux qui aspirent à s'engager dans ces parcours.

C'est pourquoi, la Fondation d'entreprise TotalEnergies souhaite soutenir des **dispositifs à destination de jeunes en situation de vulnérabilité sociale ou scolaire, leur offrant une formation – qualifiante, certifiante ou diplômante – aux métiers marins ou côtiers ayant la protection du littoral comme fil rouge.**

Ne seront pas éligibles les projets d'acquisition de matériels (ex : de construction de type bâti, de navigation).

L'insertion professionnelle

En France, en 2025, près d'un jeune sur cinq âgé de 15 à 29 ans est sans emploi ni formation. Les moins diplômés restent les plus exposés aux difficultés d'insertion professionnelle, rencontrant des freins multiples : précarité, isolement, décrochage scolaire, manque de confiance, parcours de vie spécifique...

Face à ces défis, la Fondation TotalEnergies souhaite soutenir des **dispositifs qui agissent à différents niveaux du parcours d'insertion** : la remobilisation, la définition du projet professionnel, le développement de compétences transférables, l'accès à la formation professionnalisante, l'accompagnement vers l'emploi ou l'entrepreneuriat.

Elle privilégiera les projets proposant un **accompagnement soutenu et personnalisé**, s'inscrivant dans une **logique d'impact pérenne**, en lien avec les réalités des territoires et les besoins des jeunes.

Ne seront pas éligibles les projets se limitant exclusivement à la levée de freins périphériques.

L'insertion professionnelle à impact positif sur la préservation du littoral et sa biodiversité, par l'accompagnement et l'activité professionnelle type Chantier d'Insertion

Le littoral offre des opportunités d'insertion professionnelle pour des jeunes notamment à travers les enjeux de protection des différents écosystèmes côtiers.

La Fondation d'entreprise TotalEnergies souhaite soutenir des **dispositifs préservant les littoraux et leur biodiversité tout en contribuant à accroître l'employabilité de jeunes en situation de vulnérabilité sociale et/ou scolaire**, par l'accompagnement individualisé dans le champ professionnel (ex : coaching, simulation d'entretien, aide au CV, rencontres avec des professionnels), combiné à la réalisation d'activités professionnalisantes type chantiers (ex : Ateliers et Chantiers d'Insertion - ACI).

Ne seront pas éligibles :

- les **projets exclusivement centrés sur l'accompagnement administratif ou fonctionnel** (exemple : aide aux démarches et à l'accès aux droits, à la langue, au numérique, à la mobilité, aux soins, au logement) ;
- les **projets d'acquisition de matériels** (ex : de construction de type bâti, de navigation).

La sensibilisation des jeunes aux dangers de la mobilité sur les voies de circulation ou en raison du moyen de transport utilisé et leur éducation à des comportements responsables assurant leur sécurité

En France, les jeunes âgés de 18 à 24 ans représentent une tranche d'âge particulièrement exposée aux accidents de la route et concentrent près de **25 % des décès routiers**.

Ils sont susceptibles d'être exposés à une rupture d'accès à l'éducation à la sécurité routière, ainsi qu'à la découverte et la consommation régulière d'alcool et/ou de drogue.

Face à ce constat, la Fondation d'entreprise TotalEnergies réaffirme son engagement en soutenant des projets de **prévention des risques liés à la mobilité**, que celle-ci soit :

- **active** : conduite de véhicules motorisés (voitures, deux-roues, engins de déplacement personnels motorisés (EDPM), etc.) ;
- **passive** : déplacements à pied, usage des transports scolaires ou collectifs ;
- **tant** en milieu urbain que rural.

Les projets proposés devront :

- mettre en œuvre des **approches pédagogiques innovantes, interactives et engageantes** ;
- favoriser l'**implication directe des jeunes** dans la compréhension et l'adoption de comportements responsables.

Les projets devront aborder de manière concrète :

- le **respect du Code de la route** et l'adoption de comportements civiques, notamment lors de l'utilisation d'engins de déplacement personnels motorisés (EDPM) ;
- les **risques liés à la conduite sous l'emprise d'alcool, de drogues ou de substances illicites**, ainsi qu'à l'usage de tous **distracteurs de vigilance** (téléphone, fatigue, etc.).

Une attention particulière sera portée aux projets intégrant les thématiques corollaires suivantes :

- la **sécurité dans les transports scolaires** ;
- l'**accompagnement des jeunes conducteurs** dans les premiers mois de leur conduite autonome d'un véhicule.

Ne seront pas éligibles :

- **les initiatives exclusivement centrées sur la communication**, telles que la création de campagnes sur les réseaux sociaux, la diffusion de spots télévisés, la réalisation de vidéos ou d'affiches ;
- **les projets visant à faciliter la mobilité**, même lorsqu'ils s'adressent à des publics jeunes et vulnérables (ex. : aide au financement du permis de conduire, acquisition de véhicules ou d'équipements) ;
- **les actions liées à une mobilité de loisir**, pratiquée sur des espaces privés ou dans un cadre associatif, qui ne relèvent pas directement des enjeux de sécurité routière en contexte quotidien.

Les projets culturels, artistiques et patrimoniaux, à visée pédagogique et impact social, avec les jeunes ruraux

Aujourd’hui, en France, de nombreux jeunes en situation de vulnérabilité sont éloignés de la culture et du patrimoine, et y accèdent de façon inégale. Ce constat, particulièrement marqué dans les zones rurales, appelle une mobilisation pour réduire les fractures territoriales et sociales.

La Fondation d’entreprise TotalEnergies souhaite répondre à ce défi en soutenant des projets artistiques, culturels et patrimoniaux conçus avec les jeunes ruraux, avec une forte visée pédagogique et des impacts sociaux.

L’objectif est de favoriser la rencontre des jeunes résidant en zone rurale avec l’art, la culture et le patrimoine, sous toutes leurs formes, mettant en lumière des cultures riches, plurielles et vivantes.

Ces rencontres sont l’occasion pour les jeunes de développer leur capacité d’action, d’élargir leurs horizons et de s’épanouir. Elles contribuent également à l’acquisition de compétences douces (« soft skills ») utiles à terme, à leur insertion sociale et professionnelle.

La Fondation d’entreprise TotalEnergies souhaite soutenir des dispositifs favorisant la culture pour tous en privilégiant les projets :

- bénéficiant aux jeunes de 12 à 25 ans, vivant en milieu rural. Nous comprenons par ruralité, les petites villes, bourgs ruraux et zone rurale à habitat dispersé et très dispersé tel que défini par la classification INSEE ([La grille de densité 2025 | Insee](#)) ;
- mobilisant les jeunes dans une démarche de co-construction et cocréation pour une culture « avec tous » ;
- s’inscrivant sur un temps long (minimum 20 heures d’atelier de pratique) pour un impact tangible ;
- positionnant les jeunes comme acteurs à part entière du projet, dans un rapport horizontal avec les artistes et/ou professionnels du patrimoine ;
- animés par des artistes et/ou des professionnels du patrimoine ;
- offrant la possibilité à chaque jeune d’être acteur de sa propre culture en réalisant la synthèse d’une histoire individuelle et collective, dans une logique de continuité temporelle entre passé, présent et avenir ;
- visant à l’émancipation des jeunes et au renforcement de la cohésion sociale, donnant à tous un accès à l’art et au patrimoine.

Ne seront pas éligibles :

- les programmes d’excellence, se caractérisant par la sélectivité des bénéficiaires et un rapport académique à l’apprentissage, même s’ils comportent une portée sociale ;
- les programmes de professionnalisation aux métiers artistiques et patrimoniaux ;
- la billetterie.

La Fondation d'entreprise TotalEnergies agit en faveur de la jeunesse, en particulier la plus vulnérable. Elle se mobilise pour cela aux côtés de ses partenaires dans quatre domaines d'intervention prioritaires : l'éducation et l'insertion ; la sécurité routière ; le climat, les littoraux et les océans ; le dialogue des cultures et le patrimoine. Ses initiatives mais aussi le programme Action!, qui permet aux collaborateurs de la Compagnie de consacrer jusqu'à 3 jours par an de leur temps de travail à des missions d'intérêt général, prolongent la contribution économique, sociale et sociétale de TotalEnergies en France et participent ainsi à l'engagement citoyen de l'entreprise.



TotalEnergies S.E.
2, place Jean Millier
92400 Courbevoie – France
Tél : + 33 (0)1 47 44 45 46

Capital social : 6 601 073 322,50 euros
542 051 180 RCS Nanterre



<https://www.linkedin.com/showcase/fondation-totalenergies/>



<https://www.youtube.com/TotalEnergies/playlists>

fondation.totalenergies.com